

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS**  
**LE 04 JUILLET 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 04 juillet 2019 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Mireille Langlois  
Messieurs Marc-Aurèle Blais, Denis Langlois et Hartley Lepage

Était également présente à cette séance, madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim.

Pour cette séance, il est constaté que l’avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l’article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu’il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 20h00.

Les points à l'ordre du jour sont:

- 01- Centre Plein Air La Souche;
- 02- Dossier Carmen Brûlé;
- 03- Demande d’aide de Monsieur Renaud Langlois;
- 04- Dossier Complexe municipal;
- 05- Période de questions;
- 06- Levée de la séance.

**01. CENTRE PLEIN AIR LA SOUCHE**

La municipalité de Port-Daniel–Gascons a décidé de ne pas faire parvenir une demande au PSSDT du ministère du Tourisme, dans le FAIR du ministère de l’Économie et de l’Innovation, à la MRC (FAO) et chez Desjardins, pour le projet d’amélioration et de modernisation du Centre de plein air La Souche.

La municipalité de Port-Daniel–Gascons rencontrera l’exécutif de la Souche pour la suite de ce dossier.

**2019-07-339**

**02. DOSSIER CARMEN BRÛLÉ**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale à envoyer une lettre indiquant que la municipalité ne reconnaît aucune responsabilité dans ce litige et que, pour un règlement final la municipalité rembourse l’équivalent de 50% de la facture de madame Carmen Brûlé soit au montant de 580 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**03. DEMANDE D’AIDE DE MONSIEUR RENAUD LANGLOIS**

Aucune proposition

2019-07-340

**04. DOSSIER DU COMPLEXE MUNICIPAL**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte le montant de 80 000 \$ à Eurovia pour l’augmentation des travaux au contrat relatif au stationnement du Complexe municipal de Port-Daniel–Gascons.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

2019-07-341

**DOSSIER DU COMPLEXE MUNICIPAL**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu

**QUE** la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la proposition de Construction LFG pour l’ajout d’arrêts à neige sur une distance d’environ 80 pieds pour un côté de la caserne et du côté du garage municipal où se trouve les portes de garage vitrées de haut en bas pour un montant total de 12 636 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**05. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s’est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

2019-07-342

**06. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L’ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par madame Marie-Ève Allain à 20h30.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

---

Henri Grenier  
Maire

---

Marlyne Cyr  
Directrice générale par intérim